

**Séance du lundi 16 décembre 2024**  
**Délibération n°2024-132-VM**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 09 décembre 2024

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guyane (U.D.S.P.G)**

**Étaient présents (22) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (05) :**

M. Serge BACE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire à M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Mme Darling DUFORT, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Yvane CHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
M. Martin LABRUNE, Conseiller municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller municipal

**Étaient absents (06) :**

M. Marijono SANIP, Mme Katia BOSSOU, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

L'union départementale des sapeurs-pompiers de Guyane (U.D.S.P.G), est un organisme de formation aux premiers secours qui vise non seulement à promouvoir l'image des sapeurs-pompiers à travers des manifestations sportives et une variété d'activités, mais également à former de jeunes Sapeurs-pompiers (âgés de 14 à 18 ans).

Dans le cadre de ces formations, l'association met en œuvre les actions suivantes :

- Promouvoir le sens civique, leur esprit de dévouement et d'équipe
- Assurer une formation civique et théorique
- Préparer par des cours théoriques, pratiques et sportifs au brevet national des jeunes sapeurs-pompiers et à la formation de sapeur-pompier professionnel et volontaire

**VU** le rapport n°129/2024/VM de Monsieur le Maire

**VU** la demande de subvention de Monsieur Gilles GALLIOT, Président de l'Union Départementale des Sapeurs - Pompiers de Guyane (U.D.S.P.G).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

#### **ARTICLE 1 :**

D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de **3 400,00 € (trois mille quatre cents euros)** dans le cadre de la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'exercice 2025.

#### **ARTICLE 2 :**

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

#### **ARTICLE 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 décembre 2024